



Des points noirs ont déjà été identifiés dans l'entité.

G.Dx

Les dépôts clandestins défigurent l'environnement et provoquent aussi un sentiment d'insécurité. Par ailleurs, leur enlèvement coûte à la collectivité.

Ce qui est encore plus interpellant, c'est que plus de 80% des déchets peuvent être déposés dans les recyparcs. De nos jours, il est impossible de ne pas le savoir! Ces dépôts ont d'ailleurs été repris comme une nuisance cible dans le plan local de propreté à Péruwelz. Pour l'instant, en l'absence de preuves suffisantes, seuls 10 à 15% des dépôts ont pu être sanctionnés. Mais la donne pourrait changer.

La Ville a obtenu un subside via l'ASBL BeWaPP et a acquis une caméra afin de traquer encore mieux les comportements inciviques. Une caméra qui aura vocation à se déplacer en fonction des points noirs répertoriés. Ces points noirs sont le plus souvent les chemins de remembrement, les à-côtés des bulles à verre et à vêtements ou les bacs à cimetières. Des rues discrètes et sans habitations ou presque peuvent être aussi une belle cible. On pense, par exemple, au Vieux Chemin de Leuze ou à la rue Gavette.

«Concernant les chiffres ou les points noirs, notre application GPS-U est d'un grand secours, relève Catherine Homerin. Notre tableau indique 149 dépôts constatés/fouillés depuis le 1er janvier.»

La part des dépôts sauvages (33%) dans les chiffres globaux relatifs à la propreté est pour le moins imposante. «Dès que l'on trouve des indices et preuves dans un dépôt, nous les communiquons à la zone de police qui se charge du suivi, comme l'audition des suspects et la rédaction des PV.»

Par ailleurs, si vous avez des infos à transmettre concernant un dépôt, vous pouvez les communiquer à l'adresse ecocrime@peruwelz.be